

## **Energie - MOBILISATION**

### **Moratoire d'un an sur les parcs éoliens en Wallonie**

C'est l'une des demandes de la plateforme "Vent de raison" soutenue par Alain Destexhe.

Symboles de la politique énergétique wallonne, notamment en matière de promotion d'énergies renouvelables, les éoliennes ont aussi leur farouche opposant. La plateforme "Vent de raison" vient de publier une brochure visant à dénoncer en 26 points rumeurs et contre-vérités sur le sujet. Elle répond à une autre brochure réalisée par l'ASBL Apere, à la demande du ministre wallon André Antoine (CDH, Energie) pour promouvoir les parcs éoliens. *"// est temps de marquer une pause dans l'implantation des parcs éoliens en Région wallonne. Aujourd'hui, on assiste à une anarchie. Le système des certificats est devenu un business dont profitent des promoteurs de parc éoliens aux visées mercantiles"*, dénonce le sénateur Alain Destexhe (MR) qui fait cause commune avec "Vent de raison" pour demander un moratoire de *"six mois à un an"*. La plateforme demande aussi la mise en place d'un comité d'experts indépendants pour évaluer l'utilité de l'éolien, notamment en Région wallonne. Elle plaide pour la réalisation d'une étude indépendante comparant l'impact du coût de l'utilisation de l'éolien à l'utilisation des mêmes budgets pour d'autres sources d'énergie renouvelable ou des économies d'énergie. *"L'éolien on shore (installé à l'intérieur des terres) n'est en aucun cas la solution à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ni une alternative au nucléaire. Il se développe en Région wallonne sans aucun plan global de production d'énergie renouvelable et sans un cadre législatif cohérent"*, martèle Jean-Pierre Storder, président de "Vent de raison". Il exige la publication de la carte Feltz qui a identifié 41 sites d'implantation potentielle. Pour lui, la distance minimale actuelle de 350 mètres entre les habitations et la première éolienne d'un parc repose sur une législation désuète. Il demande de *"700 à 800 m "*

#### **Plutôt un vent de folie**

Pour rappel, d'ici la fin de l'année, les parcs éoliens répartis sur le territoire wallon devraient afficher un total d'environ 200 éoliennes. Et pour le ministre wallon André Antoine, les revendications de la plateforme sont plutôt l'expression *"d'un vent de folie. Les éoliennes ne sont installées qu'après réalisation d'une étude d'incidence et, aujourd'hui, la distance minimale tourne plutôt autour de 600 mètres. Pas question d'observer un moratoire dans l'implantation des parcs éoliens, car ils complètent valablement les autres sources d'énergies (biomasse, photovoltaïque, hydraulique, etc.) devant permettre à la Belgique d'afficher 13 pc d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, comme nous l'imposent les engagements internationaux"*, rétorque-t-il. Il concède qu'il faudrait plus associer le citoyen à la réussite des projets éoliens. Edora, la fédération de défense des intérêts du secteur du renouvelable, fustige, elle, le soutien de M. Destexhe aux demandes de "Vent de raison". *"En soutenant un moratoire sur l'éolien en Wallonie, le sénateur MR porte préjudice à une filière économique porteuse d'investissements et d'emplois", surtout "dans un contexte de crise financière"*.